



TARIFS DE L'ELECTRICITE EN MOYENNE TENSION
à compter du 1^{er} *Septembre 2018*
(Hors Taxes)

NIVEAU DU TARIF	TARIF	REDEVANCE DE PUISSANCE ⁽¹⁾ (mill/kW/mois)	PRIX D'ENERGIE (mill/kWh) ^{(1) (2)}			
			Jour	Pointe matin été	Pointe soir	Nuit
MOYENNE TENSION	Uniforme	5 000 ⁽³⁾	212			
	Postes horaires	11 000	215	323	291	167
	Pompage pour irrigation ⁽⁴⁾	-	244	NA	Effacement	196
	Irrigation agricole	-	164	Effacement	170 ⁽⁵⁾	120
	Secours	6 000	230	357	320	174

ABREVIATIONS :

mill : millime tunisien, NA : Non Applicable, kW : kilo Watt, kVA : kilo Volt Ampère, h : heure

J : Jour, Pmè : Pointe matin été, Ps : Pointe soir, N : Nuit

(1) La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à appliquer aux taux de :

- + 19% sur toutes les redevances et sur le prix d'énergie (hors taxes) des usages autres que l'irrigation
- + 13% sur le prix de l'énergie (hors taxes) de l'usage irrigation

(2) A majorer de la surtaxe municipale : 5 mill/kWh

(3) (mill/kVA - mois)

(4) Ce tarif n'est plus accordé

(5) Effacement uniquement en pointe soir en hiver (Septembre à Mai). Tout kWh consommé pendant le poste pointe soir en été est facturé à 170 millimes